

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA
VILLE D'ALÈS**

Service : Animation Seniors
Tél : 04.66.52.98.96
Réf : CR/JR/RB/JA

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la Résidence Autonomie « Les Oliviers », à l'association « Club Résidents et Amis du Foyer-Résidence de Conilhères » pour la saison 2026/2027

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n°26_02_05 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès en date du 22 avril 2026 portant délégations de pouvoirs au Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu les statuts de l'association loi 1901 « Club Résidents et Amis du Foyer-Résidence de Conilhères » ;

Considérant que le CCAS de la Ville d'Alès est un établissement public administratif animant une action générale de prévention et de développement social dans la commune;

Considérant la demande de mise à disposition faite par l'association « Club Résidents et Amis du Foyer-Résidence de Conilhères » pour la salle à manger de la Résidence Autonomie « Les Oliviers » pour la saison 2026/2027 ;

Considérant que l'association « Club Résidents et Amis du Foyer-Résidence de Conilhères » demande la mise à disposition de cette salle pour l'organisation de ses activités;

Considérant que ses activités sont principalement de répondre aux besoins des habitants sur le territoire alésien ; des résidents de la Résidence Autonomie « Les Oliviers » et des personnes présentes à l'Accueil de Jour « Les Picholines » ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition de la salle à manger de la Résidence Autonomie « Les Oliviers », 8 avenue Hélène Boucher, 30100 Alès, sera conclue entre le CCAS représenté par son Président, M. Christophe RIVENQ et l'association « Club Résidents et Amis du Foyer-Résidence de Conilhères » dont le siège social est situé à la Résidence Autonomie « Les Oliviers », 8 avenue Hélène Boucher, 30100 ALES, représentée par sa présidente, Madame Béatrice VEYRON.

ARTICLE 2 :

Ladite mise à disposition prendra effet du 1^{er} septembre 2026 au 31 juillet 2027, les mercredis de 13h30 à 18h et les vendredis de 8h à 18h30 et sera consentie à titre gracieux.

ARTICLE 3 :

Les modalités particulières de la mise à disposition seront définies dans la convention susmentionnée.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 10 AOUT 2026



Le Président du CCAS
Maire d'Alès
Président d'Alès Agglomération
Conseiller régional Occitanie

Christophe RIVENQ